

Greffe de la Cour municipale de la Ville de Québec

Destinataires : Partenaires judiciaires de la Cour municipale de la Ville de Québec

Objet : Déploiement de TEAMS pour la tenue des audiences virtuelles – remplacement de WebRTC

Date : 29 mars 2023

Bonjour à tous,

Prenez note qu'à compter du **17 avril 2023**, la plateforme virtuelle pour les audiences à la Cour municipale de Québec sera désormais l'application TEAMS. Ainsi, les codes de connexion TEAMS devront être exclusivement utilisés et la plateforme WEBRTC ne sera plus disponible.

Par le fait même, une procédure à l'usage des partenaires judiciaires et des principaux participants à une audience tenue en salle virtuelle via TEAMS vous est transmise indiquant les règles de conduite, la marche à suivre et les liens pour vous connecter aux audiences.

Nous rappelons l'extrait des *Règles de fonctionnement relatives aux audiences de la Cour municipale de la Ville de Québec* relatif à l'utilisation de la plateforme virtuelle:

[1] En matière pénale

En principe, la plateforme virtuelle n'est pas disponible. Une autorisation de la juge-présidente ou d'un juge pourrait déroger au principe si des justifications exceptionnelles sont présentées par écrit. Cette demande doit être présentée le plus tôt possible et au moins deux (2) jours juridiques francs avant le jour d'audience visé par la demande¹.

[2] En matière criminelle

La plateforme virtuelle est disponible seulement pour les orientations et les comparutions des personnes en liberté et détenues.

N'hésitez pas à communiquer avec l'équipe du greffe de la Cour municipale pour toute question relative au présent communiqué, via les coordonnées suivantes : greffiercmq@ville.quebec.qc.ca ou 418-641-6411, poste 1881.

Nous vous remercions de votre plus que précieuse collaboration.

Me Stéphanie St-André

Directrice de la section du greffe et greffière de la cour municipale